

**J.O. N° 6530 du LUNDI 7 JUIN 2010 N - S**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Arrêté ministériel n° 4739 en date 27 mai 2010**

Arrêté ministériel n° 4739 en date 27 mai 2010 fixant les procédures applicables en matière de gestion des exonérations prévues dans le Millennium Challenge Compact conclu entre la République du Sénégal et les Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (MCC).

**Article premier.** - En application des dispositions de la section 2.8 (g) du Millennium Challenge Compact signé le 16 septembre 2009 entre l'Etat du Sénégal et les Etats-Unis d'Amérique et ratifié par la loi n° 2009-32 du 2 décembre 2009, le présent arrêté fixe les procédures applicables en matière de gestion des exonérations fiscales et douanières prévues dans ledit Compact.

**Art. 2.** - Les procédures applicables pour la gestion des exonérations fiscales et douanières prévues par le Millennium Challenge Compact sont celles définies à l'Annexe VI dudit Compact intitulée mécanismes spécifiques d'exonération de taxes.

**Art. - 3 :** Le Directeur général des Impôts et des Domaines, le Directeur général des Douanes, le Directeur général des Finances, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.